



Badge pour travailler à Roissy Charles de Gaulle

Par **persss**, le **22/09/2012 à 13:23**

Bonjour,
Je souhaite savoir, pour l'obtention du badge pour travailler à Roissy, comme j'ai eu une suspension de permis et une amende par ordonnance pénale, si je risque de ne pas l'obtenir, tout en sachant que je n'ai eu que ça dans ma vie, qu'il n'y a eu ni victime ni dégâts corporels ou autres et que c'est la première fois ?
Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **22/09/2012 à 13:57**

Bonjour,
Votre condamnation routière a été pour conduite sous alcool (votre message sur un autre topic), les réponses sont sur cet autre topic.

Par **persss**, le **22/09/2012 à 13:57**

alcoolemie